



Nouvelles du conseil du 19 novembre 2018

La Maison de la petite enfance est à nouveau d'actualité

Vers une votation communale en mai 2019

Dans le dossier de la petite enfance, on pourrait bien atteindre une étape décisive d'ici quelques mois. Le point de la situation avec Chantal Vaucher, la conseillère municipale en charge des bâtiments.

L'auteur abandonne

On vient de l'annoncer, l'assemblée municipale du 10 décembre prochain est appelée à annuler le crédit d'engagement qu'elle avait accepté pour construire un nouveau bâtiment scolaire, destiné à trois classes enfantines. Une annulation due au retrait de Deco-Architecture, lequel avait dessiné le projet avant de l'abandonner l'été venu.

Ce projet d'«école enfantine», rappelons-le, faisait suite à une première idée, la Maison de la petite enfance imaginée en 2016, et objet d'un concours remporté alors par Arc Architecture, à Tramelan. Certes très séduisant, le projet lauréat était également trop onéreux et avait été abandonné faute d'une situation financière suffisamment sûre.

Les besoins subsistent

Or aujourd'hui -on le verra d'ailleurs la semaine prochaine à l'heure de présenter le budget et la planification-, la situation financière de la commune est meilleure, tandis que les besoins d'infrastructures dédiées à la petite enfance n'ont pas diminué. De prime abord, la troisième classe d'école enfantine deviendra définitive à moyen terme, tandis que l'école à Journée continue ne cesse de se développer, qui accueille déjà plus de 50 enfants pour certains repas. Ces deux facteurs ont conduit le Conseil municipal à relancer Arc Architecture, mais en demandant deux études clairement moins onéreuses, la première réunissant école enfantine et crèche, la seconde ajoutant l'Ecole à journée continue.

Conséquent, mais durable

Dans le courant de l'automne, les autorités ont reçu deux avant-projets, intéressants et devisés respectivement à 4,2 millions et 5,3 millions de francs environ.

Après réflexion, le Conseil municipal a opté pour la variante incluant l'EJC, dans un bâtiment qu'il juge élégant et particulièrement bien intégrable dans le paysage du quartier.

« Nous avons estimé qu'il était préférable de construire une seule fois un bâtiment répondant durablement aux besoins », souligne Chantal Vaucher. Non sans préciser que le projet à trois institutions revêt des avantages non négligeables : « Tout d'abord, nous n'aurons plus à payer de location pour la crèche municipale.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Ensuite, en libérant le rez-de-chaussée de l'immeuble Prés 5 (utilisé actuellement par l'EJC et l'école enfantine), nous pourrions y installer l'administration communale et donc la rendre accessible à tous, sans devoir installer d'ascenseur. Les locaux de l'étage trouveront d'autres affectations, qui pourraient même être en partie loués. »

Au budget

Avec le choix de cet avant-projet et la volonté claire de poursuivre l'étude, le Conseil municipal a pu inscrire les montants nécessaires à sa réalisation, au budget 2019 comme à la planification financière pluriannuelle.

Cette fin de mois, des discussions seront menées avec les trois futurs utilisateurs de la Maison de la petite enfance, histoire de peaufiner l'étude. En parallèle, seront intégrés les remarques émises par les riverains sur le projet de 2016, ainsi que des principes très clairs et restrictifs en matière de circulation motorisée.

« Y compris les aménagements intérieurs, ainsi que les coûts de fonctionnement et le prix du terrain (celui-ci doit être pris en compte, MCH2 oblige, quand bien même la parcelle appartient à la Commune), l'enveloppe ne devra pas excéder six millions de francs », précisent de concert Chantal Vaucher et le maire, René Rimaz.

Des détails au printemps

L'avant-projet sera donc peaufiné, pour en faire un projet chiffré définitivement, qui sera présenté dans le détail au printemps prochain. « Nous allons alors organiser une séance d'information à l'intention de la population, avant d'organiser un scrutin le 19 mai 2019. »

Une affaire à suivre, donc.

Passages jaunes : à suivre

Depuis que les autorités ont annoncé la volonté manifestée par les Ponts et chaussées, de supprimer les deux passages pour piétons du quartier de l'église, des réactions se sont fait entendre de la part de la population. Elles ont encore davantage motivé le Conseil municipal, dans sa volonté de s'opposer à ces suppressions. De fait, il rencontrait mercredi une délégation des Ponts et chaussées. Des nouvelles de ce dossier dans la prochaine édition de ces informations communales.

La Tanne : ce sera fait

On se souvient qu'un poids lourd avait commis des dégâts à la surface du chemin de la Tanne, tout juste remis à neuf. Chiffrés à quelque 25 000 francs, les travaux de remise en état seront finalement assumés par l'assurance du transporteur. Le chantier sera lancé au printemps prochain.

Un décor déménagement

A l'Impasse des Corneilles, quelques boules de béton créent une décoration malheureusement endommagée à plusieurs reprises par des véhicules. La boule qui subit des dégâts fréquents sera déplacée vers les autres.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Des arrêts à respecter

Sur décision ferme des autorités, les quatre arrêts officiels du bus scolaire doivent désormais être respectés, sans exception. Ces arrêts sont prévus rappelons-le au collège, à la rue Centrale près de la Coop, à Sombeval près du hangar de la Bourgeoisie et enfin à la Gare.

Ce mois encore

Le Conseil municipal a débloqué lundi le crédit nécessaire à la réfection des canalisations endommagées au printemps passé par les dernières pluies violentes. Les travaux débiteront ce mois encore.

Poubelle à crottes

Sur demande de la société de tir, qui déplorait le nombre considérable de déjections jonchant ce secteur, l'Exécutif a décidé de faire installer une poubelle spéciale pour crottes de canidés, tout près du stand de la Vignerole.

Les propriétaires de chiens sont par avance remerciés d'en faire bon usage.

Un prix du BPA

Chantal Vaucher, conseillère municipal en charge des bâtiments, et Stéphane Schranz, responsable technique de la commune, ont reçu mercredi un prix régional de la sécurité, délivré par le BPA (bureau de prévention des accidents), pour la sécurisation de l'arrêt de bus scolaire, sur la place de stationnement du collège.